

Knowledge to lead

Séminaire BAJ/UNITAR sur le Droit des traités et la pratique

L'accomplissement des actions liées aux traités déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies et l'Enregistrement des traités

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, 11 - 12 Novembre 2009

NOTE D'INFORMATION

Introduction

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle important en matière de développement et de codification du droit international public et offre un forum mondial efficace pour la négociation de nombreux traités internationaux. Avec l'accord des États Membres, le Secrétaire général a engagé l'Organisation à renforcer et faire avancer l'état de droit sur le plan international, ce qui constitue de plus en plus un objectif majeur de l'ONU. La reconnaissance du droit international et du cadre des traités multilatéraux constitue actuellement une partie intégrale de la gestion des relations internationales. Les traités revêtent une importance accrue pour la vie et l'existence des individus et des communautés, ainsi que pour les activités des sociétés commerciales, ce qui souligne l'interdépendance toujours croissante entre les accords internationaux et le droit national.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont reconnu « la nécessité de voir l'état de droit consacré et respecté par tous aux niveaux national et international » et ont souligné qu'il était important que les États ratifient et mettent en œuvre les conventions déposées auprès du Secrétaire général dans les domaines tels que le terrorisme, le crime organisé et la corruption, ainsi que la protection de l'environnement et des droits de l'homme. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Secrétaire général a déclaré que « l'action en faveur de la primauté du droit doit être renforcée grâce à l'adhésion universelle aux conventions multilatérales ».

L'expansion continue du cadre des traités et la croissance de la communauté internationale ont entraîné de nombreux changements dans la pratique du Secrétaire général, en tant que dépositaire des traités multilatéraux, et dans les fonctions d'enregistrement du Secrétariat.

Compte tenu de ce qui précède, les pays doivent faire face à de nouveaux défis en matière de participation aux traités multilatéraux, notamment en ce qui concerne la signature, la ratification, l'adhésion et la mise en application sur le plan national des droits et obligations découlant des traités. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son Rapport sur le Millénaire (A/54/2000), de nombreux pays « ne disposent tout simplement pas des compétences et des ressources nécessaires, notamment lorsque l'application des instruments internationaux passe par la promulgation d'une législation nationale ».

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est tenu de mettre en œuvre les objectifs énoncés par les États Membres dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et par le Secrétaire général dans son Rapport sur le Millénaire, ainsi que ceux qui ont été approuvés dans la Déclaration du Millénaire, en offrant notamment une assistance en matière de formation et de renforcement des capacités, telle que ces séminaires, en vue de faciliter une participation plus effective des pays aux traités déposés auprès du Secrétaire général, d'accroître l'enregistrement des traités bilatéraux et multilatéraux auprès du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et d'augmenter la prise de conscience concernant l'application sur le plan national des droits et obligations découlant des traités.

Objectifs

Le principal objectif des séminaires est de donner un aperçu et une expérience pratique en ce qui concerne le dépôt auprès du Secrétaire général des formalités se rapportant aux traités et l'enregistrement des traités conformément à l'Article 102 de la Charte. Les participants recevront une assistance et des directives en ce qui concerne les dispositions finales des traités et les aspects nationaux de la participation aux traités multilatéraux.

Organisation

Les séminaires seront dirigés par un groupe de juristes de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies. Les exposés permettront aux participants d'acquérir une expérience pratique sur les aspects essentiels du droit et de la pratique des traités internationaux, ainsi que sur les aspects techniques liés aux formalités telles que les signatures, les ratifications, les adhésions, etc. Ils comporteront des exposés, des études de cas et des exercices pratiques destinés à aider les États participants à mieux s'acquitter des formalités relatives aux traités multilatéraux et à l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat.

Les présentations sont basés sur les ouvrages suivants qui ont été élaborés et publiés par la Section des traités du Bureau des affaires juridiques : « Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités internationaux », « Manuel des traités » et « Recueil des clauses finales des traités multilatéraux » (<http://treaties.un.org>). Ces ouvrages seront mis à la disposition des participants et sont destinés à faciliter la tâche des États Membres dans l'élaboration des textes et instruments liés aux traités et leur participation aux traités. Une démonstration du site Internet de la Section des traités sera présentée ainsi que les bases de données, incluant la Collection des traités des Nations Unies sur Internet, le statut des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies, les notifications dépositaires ainsi que les copies certifiées conformes des traités.

Avec la récente ouverture à la signature du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels au cours de la Cérémonie des traités de 2009, un expert du Haut-Commissariat aux droits de l'homme fera une présentation afin d'aider les États membres à une meilleure compréhension du Protocole facultatif pour permettre une meilleure application nationale des droits et obligations liés aux traités.

Knowledge to lead

En relation avec ce qui précède, cette année, la Cérémonie des traités intitulé "Cérémonie des traités de 2009: Vers une participation et une mise en œuvre », au cours de laquelle deux traités ont été ouverts à la signature, a reçu le plus fort taux de participation de ces quatre dernières années, avec 20 États de plus, par rapport à la Cérémonie de l'année dernière. La Cérémonie a fourni une opportunité exceptionnelle aux États de démontrer leur engagement continu au rôle central de la règle de droit dans les relations internationales.

Public visé

Les séminaires sont destinés en premier lieu à répondre aux besoins des conseillers juridiques et des fonctionnaires chargés de la préparation des formalités relatives aux traités multilatéraux et à l'enregistrement des traités. Les spécialistes et les membres des secrétariats des organisations internationales intéressés par ces aspects du droit des traités sont également les bienvenus.

Date et Lieu

Le séminaire aura lieu le mercredi 11 novembre de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 17h30, et le jeudi 12 novembre de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 17h45, dans la salle de conférence (A décider), au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Langue(s)

Le séminaire sera conduit en langue anglaise. Cependant, **le matériel de formation sera également disponible en langue française**. Les juristes francophones de la Section des traités seront à votre disposition durant les pauses et après les présentations pour tout éclaircissement.

Inscription

Les membres des missions permanentes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, ainsi que les membres du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des institutions issues des traités qui désirent participer à l'un des séminaires sont priés de remplir la demande d'inscription ci-jointe et de la renvoyer à l'adresse suivante:

UNITAR (Mme Catharina Goldschmidt)
Adresse électronique: goldschmidt@un.org
1 United Nations Plaza, Suite DC1-603
New York, NY 10017-3515
Téléphone: (212) 963-3021 or 9196
Fax: (212) 963-9686 ou 0995

Date limite pour les inscriptions : vendredi 6 novembre 2009

Knowledge to lead

TR/16 (E-I)/09